



UN TOIT EN BELLEDONNE

Procès-verbal de l'assemblée Générale du 13 janvier 2022 (pour l'année civile 2021)

Le 13 janvier 2022 les membres de l'association et ses sympathisants se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire. Une feuille d'émargement a été signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en pièce jointe du présent procès-verbal.

L'Assemblée a été animée par les membres présents de la collégiale.

18 personnes étaient présentes dont 14 adhérents sur un total de 24 pour l'année 2021.

Plus de 1/3 des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 11 de ses statuts.

L'ordre du jour a été rappelé:

Bilan d'activités et d'actions.

Présentation du bilan financier.

Témoignage d'un accueilli en la personne de Sekouba

Synthèse de notre questionnaire "Mieux se connaître c'est mieux avancer"

Fonctionnement et organisation de la collégiale et renouvellement des mandats.

Questions diverses

Le bilan d'activités de l'année 2021 a été présenté avec le support informatique

« AG du 13 janvier 2022 bilan d'activités ». Ce bilan a rappelé à l'assemblée l'ensemble des objectifs de l'association en traitant les différentes actions

- Accueil : 9 personnes et 565 nuitées d'hébergement grâce aux 15 familles d'accueil sur les communes de LAVAL EN BELLEDONNE, THEYS, et LA TERRASSE, aux conventions que nous avons avec les communes de LAVAL EN BELLEDONNE et TENCIN pour les 2 logements que nous avons en gestion.
- Accompagnement : Rappel de l'objectif visant à intégrer et rendre autonome les accueillis. Présentation du rôle des référents qui avec l'aide des membres et sympathisants répondent au mieux aux besoins des accueillis.
- Liens avec les différents partenaires : l'importance d'établir des liens avec les différents partenaires et institutions qui nous permettent d'assurer un bon accompagnement.
- Communication : Rappel des difficultés de communiquer dans la situation sanitaire actuelle, nous avons essayé de garder le contact avec 2 lettres d'information, notre messagerie Gmail et notre site WEB : un-toit-en-belledonne.fr

Témoignage de M.Sekouba CAMARA sur son accompagnement par l'association un toit en Belledonne

Pas de question posée à l'issue de la présentation. Le fichier informatique figure en pièce jointe du PV et sur le site internet de un toit en Belledonne.

Site web : un-toit-en-belledonne.fr

Vote du bilan d'activités : Le bilan d'activités a été adopté à l'unanimité.

Le bilan financier de l'année 2021 a été présenté par la trésorière avec le support informatique « AG du 13 janvier 2022 bilan financier ».

Ce bilan financier montre un résultat des comptes excédentaire de 2400.84 euros.

Nos recettes proviennent essentiellement des dons (75%), adhésions (15%), subvention (5%), Autres (5%).

Les dépenses sont principalement les assurances (53%), gestion des comptes (10%), aide aux accueillis pécules, équipement, participation aux frais (34%), adhésion (3%). Présentation du budget prévisionnel 2022.

Pas de question posée à l'issue de la présentation. Le fichier informatique figure en pièce jointe du PV et sur le site internet de un toit en Belledonne.

Site web : un-toit-en-belledonne.fr

Vote du bilan financier : Le bilan financier a été adopté à l'unanimité.



UN TOIT EN BELLEDONNE

Procès-verbal de l'assemblée Générale du 13 janvier 2022 (pour l'année civile 2021)

Synthèse de notre questionnaire "Mieux se connaître c'est mieux avancer"

Ce questionnaire a été présenté avec le support informatique « UTEB – Synthèse questionnaire en date du 10/12/21 nommé Mieux se connaître c'est mieux avancer ». Il avait pour objectif de recenser les moyens et les ressources de notre association afin de mieux fixer les objectifs de l'année 2022. Le fichier informatique figure en pièce jointe du PV et sur le site internet de un toit en Belledonne.

Le questionnaire a permis de dresser un inventaire des forces en présence en précisant les souhaits d'engagement de chaque individu. Les capacités des uns et des autres étant diverses et le temps disponible, très variable, l'objectif était de pouvoir étudier la faisabilité de poursuivre les activités de notre association.

Il aura également permis d'identifier les motivations diverses pour mettre en place de nouvelles commissions ou pôles d'accueil.

Enfin, le questionnaire aura permis de collecter les avis des uns et des autres sur le fonctionnement de l'association (communication, site internet, adhésion,...).

Fonctionnement et organisation de la collégiale et renouvellement des mandats.

La gestion de notre Association est assurée par un Conseil d'administration appelée " Collégiale". Elle est composée de 9 membres actifs élus pour un an par l'Assemblée générale. Elle est chargée de prendre les décisions par consentement.

Après réflexion sur notre fonctionnement et nos dysfonctionnements, et du fait de l'implication croissante de Laval dans l'accueil, il semblait souhaitable d'intégrer des lavallois dans la collégiale. Daniel et François ont donc proposé un autre mode de fonctionnement (voir document « mieux fonctionner ») qui donne à la collégiale un rôle plutôt d'administration et de supervision, en recentrant l'opérationnel dans les commissions.

Nouvel organisation de fonctionnement.

Il a été décidé la mise en place de 6 commissions avec à la tête de chacune, un responsable. La Collégiale sera donc constituée dans son nouveau fonctionnement des Responsables des différentes commissions et d'autre part des Référents (responsable de l'accueilli ou famille d'accueillis).

La partie opérationnelle est donc déléguée aux commissions (voir ci-dessous) et les référents pourront donc s'appuyer selon les besoins sur les commissions.

Pour les sujets très spécifiques (démarches santé, sorties, loisirs, besoins alimentaires, vestimentaires, transports,...), un tableau renseignant les noms des personnes sachantes sur chaque thématique sera réalisé (sorte d'annuaire).

En laissant de l'autonomie aux commissions le rôle de la collégiale sera allégé et le nombre de ses réunions sera plus limité.

La messagerie Signal reste un outil indispensable pour le lien entre accueillis et adhérents et commissions.

Le site internet doit être un outil de communication et d'information entre adhérents, partenaires, commissions. Il doit être développé et chacun a pour mission de l'alimenter pour rendre plus vivante nos actions et favoriser l'information pour tous. Le nouveau schéma organisationnel figure en pièce jointe au PV.

Les commissions proposées lors des débats et la consultation de l'assemblée ont permis de prendre note des volontaires suivants pour les différentes commissions:

Communication : J BLANCHARD, M FORTELLE, G VINCENT, A SARDY, D STISSI .

Apprentissage des langues : D STISSI, G VINCENT, M JUNG

Emploi, Formation : J BLANCHARD, MF REGAL

Logement : R.FACY

Orientation, fonctionnement: A AGERON .

Finances : RM FACY, MF REGAL.

Les mandats de la collégiale:

Non renouvellement des mandats de la collégiale pour les membres l'ayant notifié par mail ou courrier.

Mme GUILLEMETTE VINCENT

Mme Anne BIGALLET

Mme Françoise STRIERLIN

M. Bruno TRAVERSIER



UN TOIT EN BELLEDONNE

Procès-verbal de l'assemblée Générale du 13 janvier 2022 (pour l'année civile 2021)

Ces personnes n'exerceront plus leur mandat de membres de la collégiale à l'issue de cette assemblée générale du 13 janvier 2022.

Renouvellement des mandats de la collégiale : selon *le nouveau fonctionnement* de l'association et de sa collégiale, chaque membre de la collégiale a soit la responsabilité d'une commission soit un rôle de référent. Suivant cette organisation l'Assemblée renouvelle en qualité de membres de la collégiale

Mme Mireille KRUMB *référente*

Mme Rose-Marie FACY *responsable commission Finances*

Mme MF REGAL *référente, responsable commission Emploi, Formation*

Mme Amandine AGERON

M. Jean François Blanchard *responsable commission Communication*

M. Régis FACY *responsable commission Logement*

Nouveaux mandats : Les personnes présentes dans l'assemblée se présentant pour entrer en qualité de membres de la collégiale.

M. François DORIN *référent*

M. Daniel STISSI *responsable commission apprentissage des langues*

Ces personnes renouvelées et nouvelles exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de un an.

La nouvelle constitution de la collégiale est adoptée à l'unanimité.

Conformément à l'article 9 des statuts de la collégiale

Mme Rose-Marie FACY

Mme Marie Françoise REGAL

sont désignées pour assurer la gestion financière de l'association et procéder à toutes les opérations comptables nécessaires au fonctionnement de l'association.

Cette nouvelle disposition est adoptée à l'unanimité. Il sera établi une délégation de signature.

Questions diverses

A la question posée par une personne de l'assemblée, quand faut-il prendre son adhésion?

Réponse a été faite : les adhésions se prennent à partir de janvier pour l'année civile en cours.

Les adhésions prises à partir de septembre (période des forums) se prolongent sur l'année N+1.

Ce dispositif entre en vigueur pour les adhésions prises en septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par les membres de la collégiale

A THEYS le 17 janvier 2022

Signatures des membres de la collégiale

FACY Rose Marie
FACY Régis

BLANCHARD Jean-François
REGAL Marie Françoise
KRUMB Mireille

DORIN François
STISSI Daniel
AGERON Amandine

PJ :

Feuille d'émargement

Bilan d'activités

Bilan financier

Synthèse de notre questionnaire "Mieux se connaître c'est mieux avancer"

Schéma organisationnel

Vous pouvez également retrouver toutes les présentations sur le site Web : un-toit-en-belledonne.fr